

Descriptif du stage de Master en psychologie

<u>Préambule</u>: Comme mentionné à l'art. 6 de la Loi sur l'Université de Lausanne (LUL), la désignation des fonctions et des titres dans le présent document s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Ce descriptif s'adresse aux étudiants en Master de psychologie inscrits à l'une des quatre orientations suivantes :

- Psychologie clinique et psychopathologie
- Psychologie de la santé : approche historico-culturelle
- Psychologie de l'enfant et de l'adolescent (avec ou sans consultation)
- Psychologie sociale et interculturelle

1. Indications générales

Dans le cadre du plan d'étude du Master en psychologie, les étudiants ont l'opportunité d'effectuer un stage dans le cadre de leur dernière année de Master. Il s'agit d'un stage de six mois à 50 % (ou équivalent) qui, combiné avec un séminaire d'élaboration du stage, permet l'obtention de 18 crédits ECTS. Ce stage représente une opportunité d'expérience professionnelle mais n'est toutefois pas obligatoire.

De manière concrète, les étudiants bénéficient d'une liste de places de stage disponibles sur la base de laquelle ils peuvent communiquer leurs choix à la coordinatrice des stages. Après traitement de l'ensemble des demandes, chaque étudiant est informé des places de stage auxquelles il peut postuler.

L'étudiant peut également effectuer des recherches personnelles de stage, en évitant toutefois les principales institutions du canton (soit le CHUV ou l'Office de Psychologie Scolaire avec lesquelles l'Université collabore) ainsi que les places qu'ils savent figurer sur les listes.

Afin de décrire au mieux ce dispositif, différents documents sont à disposition sur le site du Master en psychologie ou sur demande à la coordinatrice des stages :

 Le document « Lignes directrices » décrit les exigences et attentes relatives au stage ainsi que quelques données organisationnelles. Dans le cas d'une recherche personnelle de stage, ce document est à transmettre au responsable de stage potentiel afin que ce dernier puisse prendre connaissance des attentes relatives au stage;



• Le document « Convention de stage » doit être utilisé lorsque l'étudiant a trouvé un stage par des recherches personnelles. Certains lieux de stage présentés par le biais de nos listes utilisent également ce document afin de bénéficier d'une Convention certifiant que leur stage fera l'objet d'une validation universitaire.

2. Obtenir un stage dans le cadre de la liste fournie par la Commission des stages : démarches et agenda

Tout étudiant souhaitant faire un stage et/ou n'ayant pas trouvé de lieux par des recherches personnelles doit s'inscrire dans le processus suivant :

- Prendre connaissance de la liste des stages proposés. Dans le courant du mois de décembre suivant l'entrée en Master, les étudiants reçoivent la liste des places recensées par la Commission des stages. Ils découvrent alors les places de stage disponibles pour les semestres d'automne et de printemps de leur deuxième année de Master.
- 2. Dans un délai de deux semaines environ, et après avoir pris connaissance des différents lieux et prérequis relatifs à chaque stage, l'étudiant transmet sa liste de choix ordonnés à la coordinatrice des stages. Cette liste est accompagnée d'une lettre de motivation générale.
- 3. Dans le courant du mois de janvier, la coordinatrice des stages transmet à chaque étudiant la liste des lieux auxquels il peut postuler (3 maximum). Les institutions sont, quant à elles, informées des noms des étudiants dont ils recevront les postulations. Les étudiants envoient leur dossier dans les 2 à 3 semaines suivant cette information.
- 4. Une période d'un mois et demi environ est consacrée aux entretiens et à la sélection des stagiaires par les maîtres de stage. Ces derniers informent les étudiants retenus. Les contrats de stage sont signés.
- 5. Les étudiants n'ayant pas obtenu de place de stage prennent contact avec la coordinatrice des stages. Un éventuel second tour peut être envisagé si des places de stage sont encore vacantes.

Nous rappelons que ce dispositif ne garantit pas une place de stage pour chaque étudiant.

3. Obtenir un stage par des recherches personnelles

Chaque étudiant peut effectuer des démarches personnelles afin de trouver un stage. Il est toutefois important de s'assurer que ce stage corresponde aux critères spécifiés dans le document « Lignes directrices ». Si cela semble être le cas, l'étudiant fait part de son projet par mail à la coordinatrice des stages. L'étudiant décrit alors en quelques mots la



place de stage prévue (activités proposées, durée et pourcentage, dates prévues) et transmet les coordonnées mail du responsable de stage. La Commission des stages contacte ce dernier et décide sur cette base de l'acceptation ou non de la place de stage.

Il est à noter que le stage doit être équivalent à 6 mois à 50 %. Une demande peut être faite pour une durée légèrement supérieure ou inférieure sur un pourcentage adapté (par exemple 10 mois à 30 % ou 4 mois à 75%). Toutefois, la Commission des stages refusera des arrangements tels que 3 mois à 100% ou toute demande d'aménagement sur deux stages différents.

Si le stage est accepté, le maître de stage complètera la Convention de stage qui sera signée par le Président de la Commission.

4. Etudiants débutant leur Master au semestre de printemps

Les étudiants débutant leur Master au semestre de printemps ne peuvent effectuer de stage avant leur quatrième semestre, puisque la liste des places de stage disponibles n'est publiée qu'une fois par année (en décembre) avec des stages pour l'année académique suivante. Ces étudiants peuvent donc manifester leur intérêt uniquement pour les places de stage disponibles au semestre d'automne de leur dernière année (qui correspondrait à leur 4ème semestre d'études), à moins qu'ils décident de prolonger leur Master d'un semestre. Dans ce second cas de figure, les étudiants peuvent alors mentionner dans leurs choix des stages proposés pour le semestre de printemps (correspondant à leur 5ème semestre d'études).

Document approuvé par la Commission des stages en date du 09.07.2013.

Contact: Coordinatrice des stages de Master en psychologie

Madame Coralie Magni-Speck

Tél. 021 / 692 36 02

E-Mail: coralie.magni@unil.ch

Pour les étudiants des orientations :

- Psychologie clinique et psychopathologie
- Psychologie de la santé : approche historico-culturelle
- Psychologie de l'enfant et de l'adolescent
- Psychologie sociale et interculturelle